

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

22<sup>ème</sup> année - N° 4119 - Lundi 09 Mai 2022 - Prix : 200 Fc

INTERVIEW AMBASSADEUR GIOVANNI DI GIROLAMO

## Erasmus, pour les jeunes comoriens qui veulent poursuivre leurs études en Europe



ambassadeur Giovanni Di Girolamo.

Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

**Prières aux heures officielles  
Du 06 au 10 Mai 2022**

**Lever du soleil:**

**06h 14mn**

**Coucher du soleil:**

**117h 57mn**

Fadjr : **05h 03mn**

Dhouhr : **12h 08mn**

Ansr : **15h 08mn**

Maghrib : **17h 56mn**

Incha : **19h 10mn**



**VISITE DE LOUB YAKOUTI À DAKAR :**

**La création d'une faculté  
de médecine au cœur des discussions**



Loub Yakouti au Sénégal.

## INTERVIEW AMBASSADEUR GIOVANNI DI GIROLAMO

# Erasmus, des offres pour les jeunes comoriens qui veulent poursuivre leurs études en Europe



*Dans le cadre de la semaine de l'Europe, l'ambassadeur de l'Union Européenne à Madagascar et en Union des Comores, Giovanni Di-Girolamo a exposé les multiples projets mis en place aux Comores dans le cadre de la coopération entre les deux parties. Sur la question des accords de pêche, ce dernier reste confiant qu'ils feront le tout pour rétablir l'accord de pêche entre les Comores et l'UE.*

**Question : Pourriez-vous justement nous parler de la semaine de l'Europe, ce que cela représente et quelles seront les célébrations prévues aux Comores ?**

**Giovanni Di Girolamo :** La semaine de l'Europe est un ensemble d'événements qui se déroulent autour du 09 mai. C'est le jour que l'on considère comme le déclenchement du processus de l'éducation européenne. Aux Comores, au cours des dernières années, nous avons une relation qui s'est fortement renforcée, qui a dépassé les moments un peu difficiles mais maintenant nous avons beaucoup avancé. Nous avons pu adapter la semaine de l'Europe à la réalité aussi des Comores et de l'Afrique. C'est pour cela que nous l'avons dédiée cette année à la jeunesse. Pourquoi la jeunesse ? Après 2 ans de COVID, après toutes les conséquences économiques, la pandémie a engendré des fermetures, la perte d'emploi, la déréglementation des flux commerciaux. La force de la récupération qui peut venir de la jeunesse. Il faut encourager les jeunes, il faut leur donner des pistes pour un monde plus prospère, plus équitable. Toute la semaine sera marquée par des événements dont la relance du programme Erasmus, des offres pour les jeunes comoriens qui veulent poursuivre leurs études en Europe, on aura des actions en matière de formation professionnelle, projet avec la société civile, etc.

**Question : Pourquoi vouloir**

**aller précisément à la rencontre des jeunes ? Pourriez-vous expliquer ce que l'UE fait concrètement pour la jeunesse ?**

**G.D.G. :** Les jeunes, c'est l'avenir et pour faire face à l'avenir, il faut de l'espoir pour que les jeunes puissent utiliser leur énergie pour construire leur vie. L'Afrique a eu une grande croissance de la population et les Comores aussi. Il y a plus de jeunes qu'avant. Malheureusement, l'amélioration des conditions de vie, etc... fait que la plupart de ces jeunes arrivent à l'âge d'adulte. Il est vrai qu'il y a des guerres, des changements climatiques, des tensions sociales, etc. il y a partout les problèmes de dégradation de l'environnement. C'est très important pour les jeunes. Nous avons tous le devoir de léguer à nos enfants un monde meilleur. Donc on se concentre sur la formation professionnelle, l'insertion, l'environnement des affaires, et d'ailleurs les Comores ont un grand potentiel. Et là on se concentrera sur comment attirer les investissements, comment valoriser l'accord de partenariat économique, quels sont les moyens d'utiliser des tendances soutenables des ressources des Comores et on fait des investissements importants. L'Erasmus a déjà permis à des jeunes comoriens de compléter la formation supérieure en Europe. Dans la semaine, les collègues sur place donneront plus de détails sur ces programmes et comment les jeunes comoriens peuvent en bénéficier.

**Question : Pourriez-vous justement donner plus de précisions sur le programme de coopération au développement de l'UE dans le pays. On sent depuis quelques mois un renouveau de la coopération UE, qu'en est-il ?**

**G.D.G. :** Effectivement, il y a un renouveau de la coopération, on a déjà des programmes en matière de gouvernance économique et financière, des formations professionnelles dans le domaine de l'énergie en particulier, le photovoltaïque à

Mohéli, et on prévoit une autre en Grande-Comore, protection environnement, adduction d'eau potable à Anjouan. À la fin de 2021, on s'est mis d'accord sur une enveloppe de 46 millions d'euros de subvention pluriannuel, comme appui au PCE, des projets de bonne gouvernance, un projet partagé par la société comorienne pour aboutir au développement et l'émergence. En même temps, nous avons signé des accords avec le gouvernement pour trois axes prioritaires à savoir le pacte bleu et vert, la croissance de l'emploi et la gouvernance économique.

**Question : Vous avez parlé de la société civile, comment travaillez-vous avec elle ?**

**G.D.G. :** La société civile a toujours été au cœur de notre préoccupation, elle est la force d'une nation. L'Etat ne peut pas tout faire mais les organisations de la société font beaucoup d'innovation, des progrès. Elles s'organisent et participent évidemment dans nos instances de dialogue, et ont aussi participé en tant qu'observateurs. Mes collègues à Moroni étaient là au dialogue politique qui était lancé par le gouvernement. C'était un moment intéressant, d'interaction entre différentes instances du pays. J'étais très impressionné par la quantité des gens qui étaient présents à ce dialogue. Au delà de cela, nous voulons aussi avoir des dialogues spécifiques avec les organisations de la société civile pour mieux calibrer notre coopération. Je sais qu'il y aura toute une série d'instances de dialogue, on donnera des subventions qui iront directement à la société civile pour des actions en matière de protection des enfants, adaptation aux changements climatiques, il y aura d'autres projets pour un total de 500 millions de francs comoriens pour le renforcement des organisations comoriennes et en général pour la participation au processus du dialogue et de développement des îles. On va essayer d'orienter davantage les flux financiers de la diaspora vers les investissements.

**Question : La situation internationale est critique avec la guerre en Ukraine aux portes de l'Europe. Si le théâtre des opérations est très éloigné des Comores, les conséquences de cette guerre frappent directement notre pays. Quelle est la position de l'UE ?**

**G.D.G. :** La situation est lamentable et à la fois triste. L'Union européenne déplore l'invasion Russe de l'Ukraine. On déplore les pertes humaines et matérielles. Et d'un côté soutenir la population ukrainienne et en même temps prendre

des sanctions pour montrer notre fort mécontentement à la Russie. On espère que cette situation puisse se résoudre rapidement. Évidemment notre option est que la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine reviennent. Les Comores partagent notre décision. Russie et Ukraine sont des grands importateurs. Pour un pays comme les Comores, qui sont déficitaires en matière alimentaire, ça aura des impacts. Heureusement on s'est déjà orienté dans le photovoltaïque pour atténuer en partie l'impact de la hausse du carburant. Ensemble il faudra faire face aux conséquences économiques.

**Question : Pouvez-vous nous dire de l'état d'avancement au sujet des accords de pêche avec les autorités comoriennes ?**

**G.D.G. :** Le grand obstacle était le carton rouge. Vraiment c'est un travail important qui doit être associé au bureau de Moroni. On a commencé le dialogue pour arriver à lever ce carton rouge. Évidemment, dès qu'on arrivera à le faire, il y aura des ajustements à faire d'un côté. Les Comores auront à nouveau à ce qu'il puisse profiter de tous les avantages qu'un accord de pêche en termes de compensations et d'assistance technique qu'il peut offrir. On était bloqué pendant des années et on espère aboutir à l'élimination de ce carton rouge. J'ai beaucoup confiance. Aussi pendant ma visite aux Comores, il y a quelques mois, on a eu des échanges très intéressants avec les autorités comoriennes. Et je me suis rendu compte qu'il y a une volonté politique et j'ai

assez confiance qu'on fera tout le possible pour arriver à un rétablissement de l'accord de pêche.

**Question : Vous allez quitter les Comores, après un mandat de 4 ans. Quel bilan tirez-vous de votre action dans le pays ?**

**G.D.G. :** Il y a un bilan politique et un bilan économique en matière de coopération. Pour la politique, je crois que nous avons rétabli la confiance. Il y a 4 ans, la situation était un peu froide, un processus comorien qui a pris un chemin qui est un peu différent. À travers les séries de séances de dialogue, avec les autorités, les sociétés civiles mais aussi des opposants éminents, j'ai compris beaucoup plus de la société comorienne. Je peux transmettre la spécificité comorienne à Bruxelles. On a essayé de diversifier nos sources de formation, de dialogue, on a baptisé le contact avec la société civile. On a mieux compris l'interaction de la société locale entre les îles, entre la diaspora. Effectivement des problèmes comme partout d'ailleurs mais on attribue toujours la façon de se parler. L'union européenne reste le premier partenaire des Comores, même en période de crise, nos liens sont restés intacts. Du côté de la coopération, nous avons une relance de la coopération où il y a beaucoup de projets en vigueur. Il y a une meilleure collaboration. Et tout cela a été possible grâce à l'aide du bureau de Moroni.

**Propos recueillis par Andjouza Abouheir**



ambassadeur Giovanni Di Girolamo.

## VISITE DE LOUB YAKOUTI À DAKAR :

**La création d'une faculté de médecine au cœur des discussions**

*Porteuse d'un message du chef de l'Etat Azali Assoumani adressé à son homologue sénégalais Macky Sall, la ministre de la santé Loub Yakouti Attoumani a été reçue au palais présidentiel sénégalais la semaine dernière. Plusieurs sujets liés à la santé ont été discutés lors de cet échange notamment la création de la faculté de médecine.*

Deux mois après la visite du président sénégalais Macky Sall aux Comores, la ministre de la santé Loub Yakouti a été

reçue la semaine dernière au palais présidentiel sénégalais. Porteuse d'un message du président Azali Assoumani, adressé à son homologue sénégalais, la ministre de la santé a saisi cette opportunité pour parler des accords bilatéraux entre les deux pays notamment au niveau de la santé. La ministre a émis le souhait de la formation des médecins spécialistes et la création d'une faculté de médecine aux Comores. Selon elle, il s'agit d'une suite logique de l'intensification de la coopération. « Nous avons signé des accords avec le Sénégal concer-

nant la création de la faculté de médecine et les évacuations sanitaires, l'admission des médecins comoriens aux études de spécialisation, l'octroi de bourses dans le cadre de la coopération. Une réunion est aussi prévue entre les deux ministres de la santé pour élaborer un plan sur la chirurgie obstétrique et la chirurgie pédiatrie », confie-t-elle à la presse sénégalaise.

Pour mémoire, c'était le samedi 26 février dernier que le président de la République du Sénégal, fraîchement élu président de l'Union africaine, a été reçu avec sa délégation,

au palais présidentiel de Beit-Salam soit, quelques heures après son arrivée sur le sol comorien. Une visite historique qui selon lui, s'inscrit dans une longue tradition de relations suivies et entretenues bien avant les indépendances des deux pays, notamment dans le cadre des travaux parlementaires. « Le président Léopold Sedar Senghor s'est rendu dans l'archipel en 1976, ensuite plusieurs accords ont été signés et ont lié davantage nos deux pays. Nous venons ainsi d'enrichir ce cadre juridique avec de nouveaux accords entre nos deux gou-

vernements plus l'accord signé par les deux chambres de commerce de Dakar et de Moroni, avait déclaré lors de la conférence conjointe à Beit-salam. Au total huit accords ont été signés dont sept signés entre les deux gouvernements et un accord signé par la chambre de commerce du Sénégal et la chambre de commerce de l'Union des Comores dans le cadre du renforcement des liens entre les deux pays amis.

Andjouza Abouheir

## EMPLOI

**Lancement du projet "Appui à l'insertion professionnelle de 30 jeunes des villages périurbains du sud de la commune de Mutsamudu"**

Le 4 mai 2022 sur la place publique de Moimoi 2 sous le haut patronage du Gouverneur de Ndzuwani et en collaboration avec le Maire de la commune de Mutsamudu a été lancé le projet "Appui à l'insertion professionnelle de 30 jeunes des villages périurbains du sud de la commune de Mutsamudu". Le projet est porté par l'ADDE (Action pour le Développement Durable et l'Environnement) une ONG, intervenant dans les domaines de développement rural, de gestion des ressources naturelles, d'adaptation aux changements climatique et de la structuration des organisations associatives.

Dans le cadre du projet Komor Initiative soutenu par l'Agence Française de Développement (AFD) et qui vise à stimuler l'accès à l'emploi des jeunes comoriens en renforçant leurs capacités et compétences, l'ONG ADDE bénéficie d'un financement d'un montant de 41.927.077 KMF pour une durée de 2 ans afin de mettre en œuvre ce projet. L'objectif global du projet vise à contribuer à

la diversification des dispositifs de formation et d'insertion professionnelle dans les zones périurbaines de la commune de Mutsamudu en vue de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi.

Les deux principaux objectifs spécifiques du projet sont : La diversification des dispositifs de formation et d'insertion professionnelle en vue de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, des zones péri-urbaines de



la commune de Mutsamudu et le renforcement de manière durable des capacités entrepreneuriales d'au moins 30 jeunes éleveurs de caprins et producteurs de gingembre et de curcuma des localités de Pagé,

Mjivia, Moimoi 1 et Moimoi 2 de la commune de Mutsamudu et de la localité de M'jimandra de la commune de Bandrani Chirocamba.

Les publics cibles visés sont les jeunes filles et garçons âgés de

moins 40 ans des 5 localités de Pagé, Mjivia, Moimoi 1, Moimoi 2 et Mjimandra des communes de Mutsamudu et de Bandrani Chirocamba avec comme devise : "CHABABI, TRUNGA YIHAZI YAHU" (Jeune crée ton emploi).

Quand on connaît la problématique des jeunes sans emplois dans notre pays, ce projet constitue un véritable challenge dans ce domaine. Mais l'ONG n'est pas à son premier essai. Elle a déjà à son actif des projets de terrain qui sont en œuvre. Rappelons par ailleurs que le projet Komor Initiative d'un montant de 8,5 M€ entre dans le programme de coopération France-Comores signé par la France en juillet 2019 pour un montant de 150 M€.

Mmagaza

## EXPULSION DE L'IMAM COMORIEN PAR LA FRANCE

**"La France n'a pas fait preuve d'humanisme à notre égard"**

*L'imam Ahamada Mmadi Mohamed vient de regagner les Comores après avoir été expulsé de France avec sa famille. Quatre jours après son arrivée, son village natal Mdjoiezi Hambou a tenu une conférence de presse aux fins de permettre à dernier de relater ce qu'il s'est passé. Selon lui, la France n'a donné la preuve d'aucune atteinte aux droits de l'homme ni de l'enfant.*

Quelles que soient les circonstances, mais on se sent mieux chez soi. C'est ce qu'on a constaté en écoutant Ahamada Mmadi Mohamed vendredi dernier. Cet imam expulsé de France a essayé de faire preuve de bravoure et dit ne pas regretter d'avoir été expulsé parce qu'il fait son devoir d'imam. Tout au long de ce face à face avec la presse, en aucun moment il n'a exprimé un regret. Au contraire, il se dit fier d'être près de sa mère après tant d'années qu'il ne l'a pas vue. « Avant de partir en France, j'ai enseigné dans les éco-

les publiques. Je suis parti en France en 2013, pour poursuivre mes études. J'ai eu une licence en éducation, puis au Maroc pour une formation d'imam. Et à mon retour en France, j'ai commencé à travailler en tant qu'imam dans une mosquée à Saint Chameau de Lyon », raconte-t-il.

Pour ce qui est de son expulsion en France, il a montré que c'était le 02 juillet 2021 jour de l'Aïd, quand il était en train de prêcher et qu'il a récité un versé du saint coran disant :

« Ce jour là, j'ai dit ceci : « femmes musulmanes préservez votre sexe de ce qui est Haram et obéissez à votre époux surtout de veiller aux droits d'Allah et à ceux de vos époux, restez dans vos foyers et ne vous exhibez pas de la manière des femmes d'avant l'islam jusqu'à la fin... ». Et la France particulièrement le ministre de l'intérieur aurait mal interprété ses propos en les qualifiant de discriminatoires et contraires aux principes et lois de la République », explique t-il,

avant d'ajouter que « le 22 juillet, on m'a convoqué à la préfecture avec le chef de la mosquée, on nous a dit qu'une décision a été prise et que j'étais démis de mes fonctions d'imam et que mon séjour ne sera pas renouvelé. On m'a demandé de quitter le territoire. La préfecture m'a annoncé que je suis une menace de l'ordre public en France. Et je n'ai pas des moyens pour vivre en France ». Et de préciser : « Elle m'a fait croire que c'est la mosquée qui m'a démis de mes fonctions. Pourtant ce n'était pas vrai, j'avais un contrat de durée indéterminée et la mosquée ne m'a pas démis de mes fonctions ».

Devant la presse, il a révélé qu'on lui a confisqué son passeport et celui de sa femme. « Je devais aller pointer trois fois par semaine. Mes amis de la communauté musulmane ont engagé un avocat et le tribunal a refusé mon expulsion, car j'avais les dossiers permettant de rester. Mais c'est l'Etat, on ne peut rien faire. J'ai essayé de voir avec notre ambassade afin de trouver une solution en vain. Et comme on

m'a confisqué mon passeport et celui de ma femme, et j'ai refusé de signer les papiers de mon extradition, c'est notre ambassadeur qui signé nos laissez passer », indique-t-il.

La suite on la connaît. « On nous a mis dans l'avion le lundi 3 mai avec six agents de la gendarmerie jusqu'à Mayotte. Puis dans un bateau de clandestin avec ma femme et deux enfants de 3 ans et 6 mois jusqu'à Anjouan. On a pris l'avion vers la Grande Comore. Mon voyage était traumatisant, mes enfants ont eu peur. La France n'a pas fait preuve d'humanisme à notre égard. Pourtant, elle nous parle d'égalité, fraternité et solidarité. Même ma femme et mes enfants n'ont pas eu leurs droits », déplore t-il. Pour finir, ce dernier montre qu'il est fier. « On m'a expulsé de France parce que j'ai défendu l'islam ma religion. Hamdullah je suis fier », conclut-il, tout en remerciant sa femme d'être là pour lui et de l'avoir soutenu jusqu'au bout.

Nassuf Ben Amad



Ahmada Madi l'imam expulsé de la France face à la presse

## ECONOMIE

# Un producteur de farine à Mohéli importe du manioc de Madagascar pour sauver son entreprise

*Mishabou Abdou Ali est un ingénieur agro-alimentaire qui a ouvert une entreprise de production de farine à base de manioc à Hoani, il y'a près de 2 ans. Mais l'absence et la cherté des produits agricoles dans l'île notamment le manioc et la banane ont fortement impacté ses activités. L'entreprise avait fermé ses portes. Pour pouvoir la relancer, ce jeune ingénieur a préféré se lancer dans l'importation de manioc depuis Madagascar. Et ce, pendant que la terre dans l'île reste encore fertile et des jeunes traînent dans les rues.*

Depuis sa plus tendre enfance, Misbahou Abdou Ali avait un penchant pour l'agriculture. Cet ingénieur agro-alimentaire qu'il est devenu était aussi

le chef d'antenne régional de l'INRAPE (institut national de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'environnement). Il a lancé une petite entreprise de production de farine à base de manioc depuis 2 ans. Cette farine made in Mohéli était commercialisée partout sur le territoire national, mais aussi à l'étranger notamment en France. « Pour assurer la continuité de l'activité, j'achetais la matière première sur place à Mohéli. J'avais des fournisseurs spécifiques un peu partout dans l'île. Tout allait à merveille » explique le jeune Misbahou.

Mais il y a quelques mois de cela l'entreprise a fermé ses portes et la farine de manioc ne se produit plus à cause de la pénurie des produits agricoles dans l'île. « Il est difficile de trouver du manioc actuellement. Ce produit est tellement solli-



Producteur de farine à Mohéli.

cié que même mes fournisseurs sont aussi confrontés à un problème de vol et n'arrivent plus à me ravitailler » regrette-t-il. Le fruit à pain, le manioc et tous les autres produits agricoles sont devenus chers au risque de ramener le coût de la farine locale à la hausse « alors que

ce n'est pas mon objectif » dit-il.

Pour pouvoir relancer ses activités, Misbahou Abdou se tourne vers Madagascar pour importer du manioc. « J'ai déjà fait la commande j'attends juste l'arrivée du bateau » a-t-il annoncé. Cette décision n'est pas certes sans conséquences

sur nos produits locaux en faveur des produits importés mais, pour ce jeune ingénieur, en matière du commerce tout est possible. « Il suffit seulement de minimiser les risques et maximiser les profits » avance-t-il.

Il faut noter aussi que ce jeune a également ouvert, en collaboration avec la mairie de Moimbao, une école agroalimentaire à Hoani, avec des tarifs d'apprentissage moins coûteux. Le but c'est d'apprendre aux jeunes le savoir faire en agroalimentaire. Une initiative qui vise à créer des emplois. Et en attendant, bon nombre de jeunes se disent être au chômage alors que la terre à Mohéli reste encore fertile.

Riwad

## UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

**ETUDE DE MAITRE BASSAM CHEIKH**  
Huissier de justice Moroni  
Diplômé de l'Université de Paris X Nanterre  
BP 1205 Tel 348 72 48/7734737  
cbassam@outlook.fr

Repertoire: 325. /2022. /HJM

### SIGNIFICATION COMMANDEMENT AUX FINS D'UNE SAISIE IMMOBILIERE

(article 254 de l'acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution de l'OHADA)

L'An Deux Millevingt-deux et les dix-sept mars  
A 09 heures 00 minute

#### A LA REQUETE DE :

L'EXIM BANK Comores, Société Anonyme au Capital de KMF 1.000.000.000, immatriculée au Registre du Commerce de Moroni sous le numéro 3346-B-07, représentée par son Directeur Général et National, Monsieur GUY RWABURINDI, en ses bureaux au siège de ladite société sise à Moroni, Place de France, ayant pour Conseil Maitre Nadjati IBRAHIM MZE, Avocat à la Cour, lequel domicile est élu au cabinet de son Avocat et où devront être notifiés les actes d'opposition au commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la saisie et à mon étude aux fins du présent exploit.

J'ai Maitre Bassam CHEIKH, Huissier de justice à Moroni et y demeurant, tel 773 47 37/348.72.48, soussigné.

#### SIGNIFIE COPIE A :

La société GENERAL NEGOCE, société à Responsabilité limitée, au capital social de 3.000.000 de FC, sis à Moroni Djivani, immatriculée au registre de Commerce de Moroni sous le numéro 2497-B-03 et représentée par son gérant monsieur ABOUBACAR MOHAMED WADAANE, né le 12 juillet 1967 à Moroni et y demeurant.  
Ou étant à : Domicile du gérant à Mdé-Sahani  
Et parlant à : Sa personne qui reçoit copie mais ne signe pas

Monsieur ABOUBACAR MOHAMED WADAANE, né le 12 juillet 1967 à Moroni et y demeurant, représentant de la société Général Négoce, ci-dessus mentionnée.

Ou étant à : Domicile du gérant à Mdé-Sahani  
Et parlant à : Sa personne qui reçoit copie mais ne signe pas

Du jugement n°106/21 du 20/12/2020, rendu par le Tribunal de Commerce de Moroni revêtu de la formule exécutoire en date du 17 janvier 2022.

#### AUX TERMES DUDIT JUGEMENT :

Statuant publiquement et contradictoirement en matière commerciale et en premier ressort ;

En la forme :

- Déclare l'opposition recevable
- Au fond
- Condamne la société Général Négoce à payer à l'Exim Bank Comores la somme de cent soixante-dix millions cinq cent soixante-treizemille cinq cent quatre-vingt-neuf (170.573.589) francs comoriens
- Dit et juge que la présente décision substitue l'ordonnance d'injonction de payer
- Ordonne l'exécution provisoire de la présente décision
- Condamne le débiteur poursuivi aux dépens

Ainsi jugé et prononcé en audience publique les jours, mois et an que dessus et la minute du présent jugement a été signée par le Président et le Greffier ;

Et à même requête, demeure et élection de domicile que dessus ;

#### ET EN VERTU DE LADITE GROSSE, FAIT COMMANDEMENT

En application des articles 254 et suivants de l'acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, à la société GENERAL NEGOCE, représentée par son gérant Monsieur Aboubacar Wadaane, DANS LES VINGT JOURS (20 jours) suivant la signification du présent acte, de payer à la requérante (EXIM BANK Comores S.A) ou à moi huissier de justice porteur des pièces, ayant charge et pouvoir de recevoir et de donner bonne et valable quittance les sommes ci-après

détaillées.

En principal.....170.573.589,00KMF  
Frais de la procédure.....6.826.983,00 KMF  
Droit proportionnel 1%.....1.705.735,89 KMF  
Signification commandement de payer .20.000,00 KMF  
Cout du présent acte .....20.000,00 KMF  
Timbre .....4.000,00 KMF

**TOTAL SAUF ERREUR OU OMISSION..179.150.307,89 KMF**

**Cent soixante-dix-neuf millions cent cinquante mille trois cent sept francs comoriens et quatre-vingt-neuf centimes.**

**Sans préjudice de tous autres dus, intérêt et frais, le tout en dernier et quittance valable ;**

Que faute par elle de payer dans le délai de vingt (20) jours, le commandement pourra être transcrit à la conservation foncière et vaudra saisie réelle du bien désigné à partir de sa publication (art.254.3).

Lui déclarant en outre que l'expropriation des propriétés ci-dessus désignées sera poursuivi par-devant le Tribunal de Commerce de Moroni, sous les diligences de Maitre Nadjati Ibrahim Mze, avocat constituée laquelle devront lui être notifiés les actes d'opposition au commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la présente saisie ;

#### DESIGNATION DES BIENS

Que les immeubles qui font objet dudit commandement sont des hypothèques des propriétés dites :

1. « SUBRAL'HERE » sise à Daché-Moroni, d'une contenance déclarée de : Vingt-quatre Ares et vingt-quatre centiares (24A 24 CA) immatriculé par Monsieur Aboubacar Mohamed Wadaane, dont le numéro du certificat d'immatriculation est

de situation juridique est le TN° 1109-DLA du 07/02/2011.

2.« CENTRE AL-YOUSRA » sise à Malouzini d'une contenance déclarée de seize Ares et zéro centiare (16 A 00 CA) immatriculée par Monsieur Aboubacar Wadaane, dont le numéro d'immatriculation est de situation juridique est le numéro R.I N° 3340-DLA du 12/03/2011.

3. « VILLA MAKAA » sise à Sahani-Mdé, d'une contenance déclarée de trente Ares zéro centiare (30 A 00CA) immatriculée par monsieur Aboubacar Wadaane, dont le numéro d'immatriculation et de situation juridique est le numéro 3484-DLA du 15 décembre 2017.

#### SOUS TOUTES RESERVES

A ce qu'ils en ignorent. Et je leur ai ou étant et parlant comme dessus, laissé copie du présent acte, à chaque partie, conformément à la loi.

**DONT LE COUT EST DE : VINGT-MILLE FRANCS COMORIENS**

#### BORDEREAU DE COMMUNICATION DE PIECES

Titre exécutoire :

- Copie du jugement n°106/21 du 20/12/2020 du Tribunal de Commerce de Moroni, revêtu de la formule exécutoire en date du 17 janvier 2022

- Copie du pouvoir spécial donné à Maitre Bassam CHEIKH, Huissier de justice par le Directeur Général de l'Exim-Bank, Monsieur GUY RWABURINDI, en date du 11 mars 2022.

- Copie de la signification commandement de payer du 26/01/2022

- Copie des certificats d'immatriculation et de situation et de situation juridique.

## BILAN RAMADAN :

## 30 cas de grossesses interrompues identifiés

*Durant la période de jeûne, le pays a enregistré 30 cas de grossesses interrompues. Des chiffres alarmants pour un pays musulman. L'association des sages-femmes parle d'un entêtement de certaines femmes à entraver les recommandations des médecins.*

**A** lors que le Coran permet à toute femme musulmane enceinte de ne pas jeûner durant le ramadan et de reprendre ce jeûne plus tard après l'accouchement afin d'éviter tout danger et risque de perdre le bébé, certaines femmes se sont entêtées à le faire. Dans le pays, durant le mois de ramadan, environ 30 cas de grossesses interrompues sont identifiés, a-t-on appris de la chaîne CMM. Selon ledit média, ces femmes enceintes se sont entêtées d'observer le

jeûne malgré les recommandations des médecins. Interrogé sur cette question, la présidente des associations des sages-femmes, Fatima Said Mahaz constate que ces cas sont monnaie courante. Elle explique qu'au cours de la grossesse, le fœtus consomme à travers le ventre de sa mère.

Durant le premier trimestre, la future maman ne devrait pas jeûner pour permettre un bon croisement de son bébé. Les statistiques démontrent que le premier trimestre est crucial et la maman doit se soucier du bien être de son enfant. « Si la maman ne s'alimente pas normalement, le bébé ne pourra pas tenir dans le ventre de sa mère. C'est ce qui cause malheureusement l'interruption de grossesse. Si elle ne mange pas, le bébé dans son ventre n'aura pas ses besoins en aliments. En cas de mauvaise hydratation



pendant la journée, le bébé peut manquer de liquide amniotique et la maman souffrir de diverses complications », explique-t-elle, avant d'ajouter que « nous, en tant que sage-femme, on interpelle les femmes enceintes, nous faisons la sensibilisation afin de prévenir et d'assurer le bien-être de la mère et de l'enfant ».

Selon ce major à la maternité du CHN-El Maarouf, la plupart de cas, ce sont des jeunes de 25 à 35 ans et en général ce sont des grossesses de 10 à 13 semaines. C'était l'occasion pour elle d'interpeller les femmes de venir en consultation dans les hôpitaux. « J'appelle les femmes enceintes à venir à l'hôpital pour l'échographie, des soins, suivis afin d'éviter tout risque. Encore plus, d'écouter les recommandations des médecins et des sages femmes pour une meilleure prise en charge », conscientise-t-elle. Rappelons que l'année dernière, il y a eu plusieurs interruptions de grossesse pendant le mois. Une situation qui mérite des actions de sensibilisation.

Andjouza Abouheir

## UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

**ETUDE DE MAITRE BASSAM CHEIKH**  
Huissier de justice Moroni  
Diplômé de l'Université de Paris X Nanterre  
BP 1205 Tel 348 72 48/7734737  
cbassam@outlook.fr

Repertoire: 326/2022/HJM

## SIGNIFICATION COMMANDEMENT AUX FINS D'UNE SAISIE IMMOBILIERE

(article 254 de l'acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution de l'OHADA)

L'An Deux Millevingt-deux et ledix sept Mars  
A 09 heures 00 minute

## A LA REQUETE DE :

L'EXIM BANK Comores, Société Anonyme au Capital de KMF 1.000.000.000, immatriculée au Registre du Commerce de Moroni sous le numéro 3346-B-07, représentée par son Directeur Général et National, Monsieur GUY RWABURINDI, en ses bureaux au siège de ladite société sise à Moroni, Place de France, ayant pour Conseil Maitre Nadjati IBRAHIM MZE, Avocat à la Cour, lequel domicile est élu au cabinet de son Avocat et où devront être notifiés les actes d'opposition au commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la saisie et à mon étude aux fins du présent exploit.

J'ai Maître Bassam CHEIKH, Huissier de justice à Moroni et y demeurant, tel 773 47 37/348.72.48, soussigné.

## SIGNIFIE COPIE A :

La société WAC BTP, société à Responsabilité limitée Unipersonnelle, au capital social de 5.000.000 de FC, sis à Moroni Djivani, immatriculée au registre de Commerce de Moroni sous le numéro 4199-B-10, représentée par son gérant monsieur ABOUBACAR MOHAMED WADAANE, né le 12 juillet 1967 à Moroni et y demeurant.

Ou étant à : domicile du gérant à Mdé-Sahani  
Et parlant à : le gérant qui reçoit copie mais ne signe pas

Monsieur ABOUBACAR MOHAMED WADAANE, né le 12 juillet 1967 à Moroni et y demeurant, représentant de la société Général Négoce, ci-dessus mentionnée.

Ou étant à : son domicile  
Et parlant à : sa personne qui reçoit copie mais

ne signe pas

Du jugement n°107/21 du 20/12/2020, rendu par le Tribunal de Commerce de Moroni revêtu de la formule exécutoire en date du 17 janvier 2022.

## AUX TERMES DUDIT JUGEMENT :

Statuant publiquement et contradictoirement en matière commerciale et en premier ressort ;  
En la forme :

- Déclare l'opposition recevable  
Au fond  
- Condamne la société WAC BTP à payer à l'Exim Bank Comores la somme de cinq cent soixante-seizemillions cinq cent cinquante et un mille quatre-vingts (576.551.080) francs comoriens  
- Dit et juge que la présente décision substitue l'ordonnance d'injonction de payer  
- Ordonne l'exécution provisoire de la présente décision nonobstant toute voie de recours  
- Fait masse des dépens pour qu'ils soient supportés par les parties à égalités  
- Rejettes les autres demandes comme étant non justifiées

Ainsi jugé et prononcé en audience publique les jours, mois et an que dessus et la minute du présent jugement a été signée par le Président et le Greffier ;

Et à même requête, demeure et élection de domicile que dessus ;

## ET EN VERTU DE LADITE GROSSE, FAIT COMMANDEMENT

En application des articles 254 et suivants de l'acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, à la société WAC BTP, représentée par son gérant Monsieur Aboubacar Wadaane, DANS LES VINGT JOURS (20 jours) suivant la signification du présent acte, de payer à la requête

(EXIM BANK Comores S.A) ou à moi huissier de justice porteur des pièces, ayant charge et pouvoir de recevoir et de donner bonne et valable quittance les sommes ci-après détaillées.

En principal.....	576.551.080,00 KMF
Frais de la procédure.....	23.073.543,00 KMF
Droit proportionnel 1%.....	5.765.510,08 KMF
Signification commandement de payer.....	20.000,00 KMF
Cout du présent acte .....	20.000,00 KMF
Timbre.....	6.000,00 KMF
<b>TOTAL SAUF ERREUR OU OMISION.....</b>	<b>605.436.133,08 KMF</b>

**Six cent cinq millions quatre cent trente-six mille cent trente-trois francs comoriens et huit centimes.**

**Sans préjudice de tous autres dus, intérêt et frais, le tout en dernier et quittance valable ;**

Que faute par elle de payer dans le délai de vingt (20) jours, le commandement pourra être transcrit à la conservation foncière et vaudra saisie réelle du bien désigné à partir de sa publication (art.254.3).

Lui déclarant en outre que l'expropriation des propriétés ci-dessus désignées sera poursuivi par-devant le Tribunal de Commerce de Moroni, sous les diligences de Maitre Nadjati Ibrahim Mze, avocat constituée laquelle devront lui être notifiés les actes d'opposition au commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la présente saisie ;

## DESIGNATION DES BIENS

Que les immeubles qui font objet dudit commandement sont des hypothèques des propriétés dites :

1. « SUBRA L'HERE » sise à Daché-Moroni, d'une contenance déclarée de : Vingt-quatre Ares et vingt-quatre centiares (24A 24 CA)

immatriculé par Monsieur Aboubacar Mohamed Wadaane, dont le numéro du certificat d'immatriculation de situation juridique est le TN° 1109-DLA du 07/02/2011.

2. « CENTRE AL-YOUSRA » sise à Malouzini d'une contenance déclarée de seize Ares et zéro centiare (16 A 00 CA) immatriculée par Monsieur Aboubacar Wadaane, dont le numéro d'immatriculation est de situation juridique est le numéro R.I N° 3340-DLA du 12/03/2011.

3. « VILLA MAKAA » sise à Sahani-Mdé, d'une contenance déclarée de trente Ares zéro centiare (30 A 00CA) immatriculée par monsieur Aboubacar Wadaane, dont le numéro d'immatriculation et de situation juridique est le numéro 3484-DLA du 15 décembre 2017.

## SOUS TOUTES RESERVES

A ce qu'ils en ignorent. Et je leur ai ou étant et parlant comme dessus, laissé copie du présent acte, à chaque partie, conformément à la loi.

**DONT LE COUT EST DE : VINGT-MILLE FRANCS COMORIENS**

## BORDEREAU DE COMMUNICATION DE PIECES

## Titre exécutoire :

- Copie du jugement n°107/21 du 20/12/2020 du Tribunal de Commerce de Moroni, revêtu de la formule exécutoire en date du 17 janvier 2022

- Copie du pouvoir spécial donné à Maitre Bassam CHEIKH, Huissier de justice par le Directeur Général de l'Exim-Bank, Monsieur GUY RWABURINDI, en date du 11 mars 2022.

- Copie de la signification commandement de payer du 26/01/2022

- Copie des certificats d'immatriculation et de situation et de situation juridique.

## COLLECTIVITÉS LOCALES

## Commune de Moroni, entre vœux et bilan

Le maire de la capitale Hassan Mohamed Halidi, accompagné de deux de ses adjoints a tenu une conférence de presse ce matin du samedi 07 mai dans les locaux de la Mairie de Moroni. Il est revenu sur la motion de censure mais aussi a fait le bilan des 16 mois passés à la tête de la mairie.

C'est sous les portraits des sept maires qui ont eu à diriger la commune de la capitale depuis 2003 que les confrenciers ont tenu à recevoir les journalistes venus en nombre assister à cette rencontre. D'entrée, le maire de la capitale a tenu à adresser ses meilleurs vœux aux habitants de la capitale pour l'Aïd El Fitr. « Le bureau remercie aussi les employés de la Commune pour leur exemplarité tout au long du mois de ramadan, notamment en ce qui concerne le ramassage des ordures, mais aussi la bonne tenue (propreté) de la ville le jour de la Aïd », avance Hassan Mohamed Halidi, le maire de la capitale.

L'édile de la capitale ne s'est pas contenté des vœux aux habitants simplement, il est revenu aussi sur le bilan des 16 mois depuis qu'il est lui et son équipe à la tête de la Mairie. « Sans vouloir jeter la pier-

re sur nos prédécesseurs, nous pouvons nous estimer heureux d'être en avance sur beaucoup d'aspects de la gouvernance par rapport à tout ceux qui m'ont précédé dans ces fonctions », di-t-il. Et de préciser : « Nous sommes la seule administration, étatique et privée confondue à avoir pu payer nos salariés deux fois pour le seul mois d'Avril », une véritable prouesse pour lui surtout après des années d'une gestion chaotique qui a amené la Mairie presque à la banqueroute.

Le premier magistrat de la capitale a esquissé aussi quelques projets en cours, notamment en ce qui concerne le sempiternel dossier de la gestion des déchets. Dans le cadre de l'intercommunalité, la mairie a initié avec l'apport de la gouverneure de l'île, le projet PROVAD qui va regrouper 7 communes pour la gestion des déchets. « Appelé Bi Bio Box, le projet a comme objectif la valorisation des déchets organiques, autrement dit les déchets biodégradable. Ce projet s'il on en croit le Maire de la Capitale permettra aux habitants d'avoir de la valeur ajoutée à partir de la vente de leurs propres déchets », dit-il. Et pour la réalisation du projet, la Commune du washili ya dju a mis à la disposition un terrain de 8 hectares pour



Le maire de la capitale devant la presse.

l'implantation d'une usine de traitement de déchets. En outre, le maire s'est vanté sans toutefois donner les chiffres d'avoir augmenté les recettes de la mairie de 15 à 20% depuis octobre 2020.

Revenant sur la polémique du moment sur la motion de déchéance voté par une partie des conseillers de la commune, les confrenciers ont regretté ce qu'ils appellent une motion non fondée. Le deuxième adjoint Jean Mone Ahmed était clair

sur ce point. « Aucun texte ne prévoit la motion de déchéance, seul le code électoral (art.198) prévoit la motion de révocation qui elle même est assujettie aux articles 11 et 39 de la loi sur la décentralisation », indique-t-il, avant d'ajouter que « toute disposition qui va à l'encontre de ces principes est anticonstitutionnelle, donc nulle et non avenue ». Et le maire de renchérir : « Soit je finis mon mandat, soit je démissionne. Il n'y a pas d'autre alternati-

ve. Et dans ces deux cas c'est à moi de décider ». Très offensif, le maire a tenu à faire une précision utile à ses yeux. « Nous ne sommes plus au temps de la désignation ou de la cooptation des Maires de la Capitale, désormais c'est le suffrage universel qui est seul maître », lance-t-il. Une façon de rappeler que le temps de la main mise sur la Mairie de la ville est révolue.

AS Badraoui



## EXPERTISE FRANCE RECRUTE UN.ECHARGE.E DE SUIVI-EVALUATION-REDEVABILITE-APPRENTISSAGE

**Intitulé du poste :** Chargé.e de suivi-évaluation du projet AFIDEV

**Poste basé à :** Moroni, avec visites de terrain régulières

**Durée de la mission :** 12 mois renouvelables

### Objectif du projet

Le projet AFIDEV (appui aux filières d'exportation et au développement rural) vise à améliorer la compétitivité et l'organisation des filières d'exportation (vanille, ylang-ylang, girofle) : il doit contribuer à augmenter les volumes et la qualité des productions, à accroître les revenus et à créer des emplois durables. Le projet est financé par l'Agence française de développement dans le cadre du PDFC (Programme de développement France-Comores) ; il est mis en œuvre par Expertise France en partenariat avec le MAPETA (Ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'environnement, du tourisme et de l'artisanat).

### Positionnement du chargé de suivi évaluation

Le projet AFIDEV achèvera la conception de son dispositif de SERA (suivi-évaluation-redevabilité-apprentissage). Expertise France recherche un.e expert national en mesure de le tenir à jour et de le faire évoluer. Le chargé.e SERA travaillera sous la responsabilité du chef de projet. Il appuiera les différents partenaires de mise en œuvre, notamment l'ONAV, l'INRAPE et les CRDE. Il collaborera avec le MAPETA, son service de suivi-évaluation et l'UCM (Unité de coordination ministérielle du projet).

### Missions à remplir

**Consolidation du dispositif de SERA :** améliorer le cadre des résultats ; actualiser les outils de collecte des données ; monter et animer les formations des partenaires du projet ;

**Gestion et fonctionnement du dispositif SERA :** organiser les enquêtes et les évaluations ; superviser et accompagner les partenaires lors de la col-

lecte et la transmission des données ; utiliser et améliorer l'outil de collecte des données, Kobotoolbox, exploiter l'outil de visualisation des résultats ; établir les tableaux de bord et notes de recommandation et co-rédiger les rapports ;

**Gestion des savoirs et capitalisation :** mettre en place des outils de capitalisation et organiser le système d'archivage du projet ; développer les fiches techniques destinées au partage des savoirs avec les partenaires ; assurer le suivi des missions externes en lien avec le suivi évaluation ;

**Appui aux institutions :** contribuer au renforcement des capacités du service de suivi évaluation du MAPETA ; renseigner les indicateurs des partenaires stratégiques.

### Profil recherché

Diplôme d'études supérieures (bac+5 minimum) en économie du développement, sciences politiques, gestion de projet, statistiques, ou tout autre domaine en adéquation avec les missions ;

Expérience professionnelle d'au moins 5 ans au sein de projets de développement, et d'au moins 3 ans dans des fonctions liées au suivi-évaluation-redevabilité-apprentissage, de préférence dans le secteur de l'agriculture, le commerce international et/ou la gouvernance économique.

### Informations complémentaires

- Offre complète disponible sur le site Expertise France à l'aide de ce lien <https://bit.ly/3KechLx>

- Poste à pourvoir dès que possible. Merci d'adresser lettre de motivation, CV et 2 références d'anciens employeurs à [rh.comores@expertisefrance.fr](mailto:rh.comores@expertisefrance.fr) avec pour objet « **Candidature Chargé.e de suivi-évaluation du projet AFIDEV** », au plus tard le 22 mai 2022.